

ASSEMBLÉE NATIONALE

PORANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 1603)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par

Mme Corneloup, M. Ray, M. Le Fur, M. Sébastien Martin, M. Breton, Mme Bazin-Malgras, M. Dive, Mme Dezarnaud, M. Berger, M. Portier, Mme Bonnivard, M. Ceccoli, Mme Petex, M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.